

L'archevêque était alors à Paris. Guillaume de Nogaret vint à cette date le trouver dans sa maison, lui demandant de prêter serment de fidélité au roi et de jurer d'exécuter les conventions précédemment conclues. L'habile ministre (1) se disait prêt à accueillir le serment entouré de toutes les restrictions qu'il plairait à l'archevêque. Le prélat alléguait, entre autres raisons, la nécessité de s'entendre avec le Chapitre sur certains points. L'archidiacre, Thibault de Vassalieu, là présent, dit qu'il était procureur du Chapitre et avait pouvoir de le représenter. Il se mettait à la disposition de l'archevêque pour discuter les points en question (2). Battu sur ce point — et par les siens — Pierre de Savoie voyait d'autre part Nogaret lui opposer la propre acceptation du traité (3), donnée par lui, Pierre de Savoie, au moment de son avènement au siège de Lyon. Nogaret, habitué à réussir dans ses entreprises et désireux d'arracher à l'archevêque le serment demandé, ne négligeait rien pour y arriver. Le roi, disait-il, donnera des lettres spéciales dans lesquelles il déclarera ne rien innover en sa faveur par cette prestation de fidélité. Si l'archevêque est mécontent

(1) Ce n'est pas ici le lieu de parler avec quelque détail de Guillaume de Nogaret. Il y aurait, sans doute, un livre intéressant à taire sur *les ministres de Philippe le Bel*, sur ces Enguerran de Marigny, Guillaume de Flote, Guillaume de Nogaret, Guillaume de Plasian, etc., dont les noms sont inséparables de celui du roi. En l'absence de ce livre, nous ne pouvons que renvoyer, sur ce sujet, à l'ouvrage que nous avons dû déjà citer si souvent : *La France sous Philippe le Bel*.

(2) La conduite de Thibault, en cette occasion, est à signaler. Elle justifie, nous osons le dire, les jugements que nous avons portés plus haut sur ce personnage, [si sévères qu'ils soient. S'il n'appuyait l'archevêque, ne pouvait-il au moins se taire !

(3) Nous avons vu plus haut que, le 20 août 1308, Pierre de Savoie avait confirmé, à Poitiers, le traité conclu par son prédécesseur avec le roi.